

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DASES 1029 G Subvention et convention avec l'association Actions Traitements (20e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Actions Traitements (20e) et l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer avec l'association Actions Traitements, 190 boulevard de Charonne (20e), une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 30.000 euros est attribuée à l'association Actions Traitements (SIMPA 19605 - dossier 2014_01914) au titre de l'exercice 2014.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 423, ligne DF34001 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.